



Disclaimer: unless otherwise agreed by the Council of UPOV, only documents that have been adopted by the Council of UPOV and that have not been superseded can represent UPOV policies or guidance.

This document has been scanned from a paper copy and may have some discrepancies from the original document.

Avertissement: sauf si le Conseil de l'UPOV en décide autrement, seuls les documents adoptés par le Conseil de l'UPOV n'ayant pas été remplacés peuvent représenter les principes ou les orientations de l'UPOV.

Ce document a été numérisé à partir d'une copie papier et peut contenir des différences avec le document original.

Allgemeiner Haftungsausschluß: Sofern nicht anders vom Rat der UPOV vereinbart, geben nur Dokumente, die vom Rat der UPOV angenommen und nicht ersetzt wurden, Grundsätze oder eine Anleitung der UPOV wieder.

Dieses Dokument wurde von einer Papierkopie gescannt und könnte Abweichungen vom Originaldokument aufweisen.

Descargo de responsabilidad: salvo que el Consejo de la UPOV decida de otro modo, solo se considerarán documentos de políticas u orientaciones de la UPOV los que hayan sido aprobados por el Consejo de la UPOV y no hayan sido reemplazados.

Este documento ha sido escaneado a partir de una copia en papel y puede que existan divergencias en relación con el documento original.

UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES

GENÈVE

COMITE D'EXPERTS POUR LA
COOPERATION INTERNATIONALE EN MATIERE D'EXAMEN

Huitième session

Genève, 16 novembre 1977

FORMULAIRE TYPE DE L'UPOV DE DEMANDE DE RESULTATS D'EXAMEN

document préparé par le Bureau de l'Union

1. Conformément à la décision prise par le Comité d'experts pour la coopération internationale en matière d'examen à sa septième session (voir le document ICE/VII/4, paragraphe 19), le Bureau de l'Union a invité les délégations audit Comité à présenter leurs observations sur le projet de formulaire type de l'UPOV de demande de résultats d'examen figurant à l'annexe II du document précité.
2. Le Bureau de l'Union a reçu à ce jour les observations suivantes.
 - i) La délégation de la Belgique propose que les mots "comme prévu dans l'accord bilatéral conclu avec votre service" figurant au recto du formulaire soient supprimés pour les raisons suivantes : lorsqu'un accord bilatéral a été conclu entre deux services, cet accord est bien connu par les deux parties et il ne paraît pas nécessaire d'y faire allusion; en vertu du paragraphe 1.a) de la Résolution relative aux questions de taxes adoptée par le Conseil le 12 octobre 1973 (document C/VII/23), un accord bilatéral préalable ne paraît pas nécessaire pour demander et communiquer les résultats d'un examen déjà effectué par un autre Etat membre. Si la phrase ne peut pas être modifiée comme indiqué ci-dessus, il conviendrait de compléter le texte dans ce sens en y ajoutant une mention supplémentaire.
 - ii) La délégation de la République fédérale d'Allemagne propose ce qui suit :
 - a) A la page 2, les mots suivant la troisième case ("sera effectué à partir de ...") n'indiquent pas si la variété est examinée sur la base de la demande en question ou d'une autre demande de protection ou d'examen déjà soumise. Ce renseignement est cependant important pour l'autorité réceptrice car, en vertu de la Résolution relative aux questions de taxes, elle ne peut exiger une taxe d'examen que si l'examen est effectué à sa demande. En outre, ce renseignement précise quelle autorité devra faire le nécessaire pour que le matériel de reproduction ou de multiplication nécessaire à l'examen soit fourni.
 - b) A des fins de rationalisation, il conviendrait de demander le paiement des frais de transmission d'un rapport d'examen dans la réponse à l'autorité réceptrice. Il serait également utile, pour le calcul en temps opportun des frais, d'indiquer les frais au moment de l'annonce de l'envoi ultérieur du rapport d'examen.

iii) La délégation des Pays-Bas propose ce qui suit:

a) On pourrait prévoir un espace pour la "signature" en bas du formulaire, à la fois au recto et au verso.

b) (Identique à la proposition a) de la délégation de la République fédérale d'Allemagne).

iv) La délégation de la Suisse propose que dans la version allemande, les mots "des Züchters" soient supprimés dans l'expression "Anmeldebezeichnung des Züchters".

3. Le projet de formulaire type de l'UPOV de demande de résultats d'examen amendé conformément aux observations des délégations susmentionnées figure à l'annexe du présent document.

[L'annexe suit]

Formulaire type de l'UPOV de demande de résultats d'examen

Objet : Coopération internationale en matière d'examen

Espèce : nom commun :

 nom latin :

Référence de l'obtenteur :

Dénomination proposée :

Demandeur :

Obtenteur (si différent
du demandeur) :

Date de dépôt (Etat présentant
la demande) :

Numéro de demande (Etat présen-
tant la demande) :

Nous vous saurions gré de bien vouloir nous faire parvenir le rapport sur l'examen de la variété sus-mentionnée.

Renseignements à votre disposition:

Demandes antérieures	Dépôt (Etat-date)	Numéro de la demande	Situation	Dénomination ou référence de l'obtenteur
Droits d'obtenteur				
Liste officielle des variétés				

Une demande de protection
 d'inscription au catalogue des variétés
a été déposée dans notre pays pour la variété.

La description présentée au moment de la demande est jointe.

Veuillez remplir le verso de ce formulaire et renvoyer deux exemplaires. Le troisième est destiné à vos dossiers.

A l'autorité réceptrice

Objet : Renseignements sur la variété mentionnée au recto

L'examen de la variété

- a déjà été effectué
- est en cours depuis (date/durée approximative)
- sera effectué à partir du (date approximative)
par suite d'une demande de protection ou d'examen déjà présentée
- sera effectué à partir du (date approximative)
par suite de votre demande d'examen

Le rapport sur l'examen

- est joint. Veuillez verser la somme de
- vous sera envoyé le/dans (date approximative/durée).
Les frais se monteront probablement à

Conditions particulières

Remarques